



— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

* * * *

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 173-2023

SEANCE DU 20 MARS 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 26
- Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

- Pour : 27
- Contre : 04
- Abstention : 02

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : 13.04.2023

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, Mme Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, M. Fabienne HALOUI.

Absents représentés

Mme Joëlle EICKMAYER représenté par M. Xavier MARQUOT
Mme Muriel BOUDIER représenté par M. Marcelle ARSAC
Mme Catherine GASPA représentée par M. Jean-Michel BOUDIER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Denis SABON
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS
M. Ronan PROTO représenté par Mme Carole NORMANI

Absents

Mme Marie-France LORHO
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 173/2023

Rapporteur : M. Denis SABON

**BILAN DE LA CONCERTATION RELATIVE A LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET N°1
DU PLU – QUARTIER SAINT EUTROPE**



LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59, L.103-2. et L.300-6 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la révision générale du plan local d'urbanisme approuvé le 15 février 2019 ;

Vu la délibération n° 204-2021 du 7 juin 2021 lançant la procédure de déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme visant à permettre le développement d'un éco quartier sur le site d'une friche et d'une ancienne carrière, dit site de « Saint Eutrope » ;

Vu la délibération n° 188-2022 du 29 mars 2022 tirant le bilan de la première concertation et organisant une nouvelle concertation à partir du 18 Avril 2022 dans le prolongement de celle effectuée en 2021 dont les modalités étaient les suivantes :

- La mise en place d'un registre d'avis et de conseils consultable par le public et disponible à la mairie ;
- La faculté de pouvoir déposer ces observations également sur l'adresse mail suivante eu égard aux problèmes sanitaires liés au COVID : ads@ville-orange.fr ;
- La mise à disposition d'une note de synthèse présentant le projet, complétée par des nouveaux éléments supplémentaires notamment techniques, en mairie et sur le site internet de la mairie ;
- La parution d'au moins un article sur la page dédiée sur le site internet de la commune.

Considérant que la nouvelle concertation a permis de recueillir 2 avis dans le registre et 10 avis par mails (à l'adresse susvisée).

Une réunion d'examen conjoint a été organisée le 22 septembre 2022 réunissant les personnes publiques associées, conformément à l'article L153-54 du code de l'urbanisme. Un procès-verbal a été rédigé suite à cette réunion. Le projet a également reçu un avis favorable de la CDPENAF le 17 janvier 2023. Ces éléments seront joints à l'enquête publique.

Une enquête publique sera prochainement organisée conformément aux articles L153-54 et 55 du code de l'urbanisme.

Considérant qu'à l'issue de la concertation, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, le bilan de la concertation préalable doit être tiré par le conseil municipal avant l'enquête publique.

Considérant qu'il est donc nécessaire de tirer le bilan de cette concertation, sur la base du document annexé à la présente délibération (qui reprend l'ensemble de la démarche de concertation menée par la commune).

A la majorité (4 oppositions : Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON et 2 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI)

DECIDE

Article 1 : de confirmer que la concertation relative à la procédure de Déclaration de Projet s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du n°188-2022 du 29 mars 2022 ;

Article 2 : de tirer le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Article 3 : d'acter que la déclaration de projet peut donc être soumise à enquête publique ;

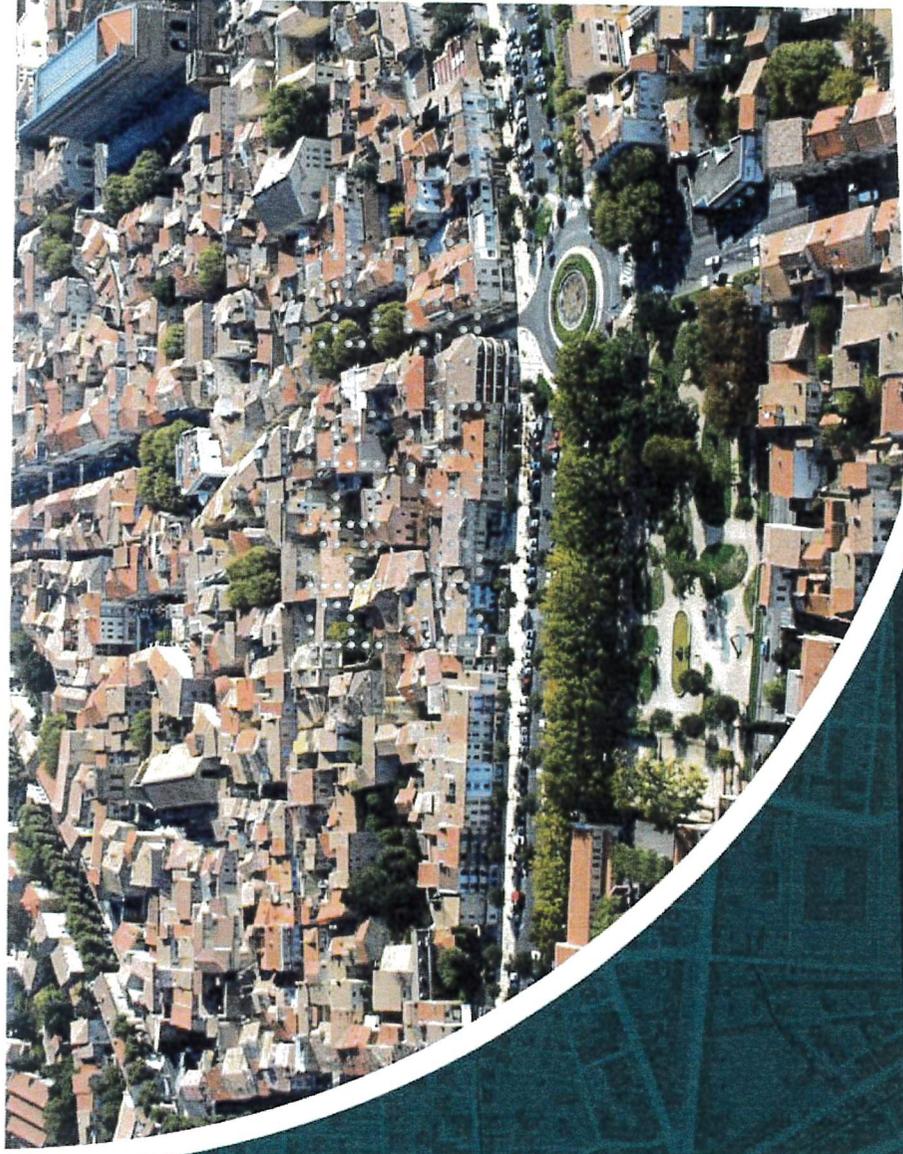
Article 4 : d'autoriser le maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes y afférents.



Le Maire
Yann BOMPARD

10 3374
02 40 00





PLU PLAN LOCAL D'URBANISME d'Orange

Déclaration de projet important mise en
compatibilité du PLU

EcoQuartier Saint Eutrope

BILAN DE CONCERTATION

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET MODALITES DE LA CONCERTATION	1
1.1	L'OBLIGATION DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU	1
1.2	LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA DECLARATION DE PROJET D'ORANGE	1
1.3	LES ACTIONS REALISEES	2
1.3.1	AFFICHAGE DE LA DELIBERATION	2
1.3.2	LE SITE INTERNET DE LA VILLE	2
1.3.3	LA MISE A DISPOSITION D'UNE NOTE DE SYNTHESE PRESENTANT LE PROJET D'ECO QUARTIER SAINT-EUTROPE ..	3
1.3.4	UN ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL LA PRESSE	5
1.3.5	DES ARTICLES DE PRESSE ET INTERNET DEMONTRANT L'INTERET MEDIATIQUE DU PROJET.....	8
1.3.6	LE REGISTRE D'AVIS ET DE CONSEILS CONSULTABLE PAR LE PUBLIC.....	11
1.3.7	UNE ADRESSE MAIL A LA DISPOSITION DU PUBLIC.....	11
2	SYNTHESE DES AVIS ET DEBATS	12
3	BILAN DE LA CONCERTATION	16

1 Contexte et modalités de la concertation

1.1 L'obligation de la concertation dans le cadre de la déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU

Les articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme font obligation dans le cadre d'une mise en compatibilité du PLU soumise à évaluation environnementale, d'organiser le plus en amont possible des procédures administratives, la concertation dans des conditions fixées par délibération du Conseil Municipal afin d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

Le bilan rappelle les moyens de concertation mis en œuvre et relate d'une part les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la commune.

Le bilan de concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

1.2 La concertation dans le cadre de la déclaration de projet d'Orange

Les modalités de concertation suivantes ont été prescrites dans la délibération de prescription du Conseil municipal du 7 juin 2021, à savoir :

1. La mise en place d'un registre d'avis et de conseils consultable par le public et pendant toute la durée de la procédure ;
2. La faculté de pouvoir déposer ces observations également sur l'adresse mail suivante eu égard aux problèmes sanitaires actuels : ads@ville-orange.fr;
3. La mise à disposition d'une note de synthèse présentant le projet d'Eco quartier Saint-Eutrope en mairie et sur le site internet de la mairie ;
4. La parution d'au moins un article dans le journal municipal ou sur internet.

La délibération du 7 juin prévoyait une concertation pour une durée de 1 mois : du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021.

Néanmoins, pour assurer la solidité juridique de la procédure et au regard des avis formulés, il est apparu nécessaire de prolonger la concertation sur la base des documents de mise en compatibilité du PLU. Cette nouvelle concertation a débuté le 18 avril 2022.

La délibération n°188 du 29/03/2022 a donc permis de prolonger la concertation sur la base des modalités suivantes :

1. La mise en place d'un registre d'avis et de conseils consultable par le public et disponible à la mairie ;
2. La faculté de pouvoir déposer ces observations également sur l'adresse mail suivante eu égard aux problèmes sanitaires liés au COVID : ads@ville-orange.fr ;
3. La mise à disposition d'une note de synthèse présentant le projet, complétée par des nouveaux éléments supplémentaires notamment techniques, en mairie et sur le site internet de la mairie
4. La parution d'au moins un article sur la page dédiée sur le site internet de la commune.

La commune d'Orange a tenu ses engagements. Chacune de ces modalités de concertation est présentée en détail ci-dessous.

1.3 Les actions réalisées

LES MOYENS D'INFORMATIONS

1.3.1 Affichage de la délibération

La délibération du Conseil municipal du 7 juin 2021, prescrivant l'élaboration de la procédure de déclaration de projet a été affichée en Mairie le 8 juin 2021 pour une durée d'un mois.

La délibération du conseil muni

1.3.2 Le site internet de la ville

Une page dédiée au projet a été ouverte sur le site internet de la ville dans la rubrique Habitat et urbanisme : <https://www.ville-orange.fr/article1107.html>

Cette page présente le projet au travers d'une note de synthèse. La mairie informe également par un article publié sur cette page, les habitants des modalités leur permettant de formuler d'éventuelles remarques ou observations.

The screenshot shows the top part of the Ville d'Orange website. It features the city's logo on the left, a search bar with the text "Je cherche un service, une information..." on the right, and a horizontal navigation menu with categories: "VOTRE MAIRIE", "VOTRE QUOTIDIEN", "VOTRE CADRE DE VIE", "CULTURE & TOURISME", "VOS SORTIES", "TERRITOIRE DYNAMIQUE", and "VOS DÉMARCHES". Below the menu is a breadcrumb trail: "Vous êtes ici : ville-orange.fr > Votre cadre de vie > Habitat et urbanisme > Concertation sur l'ancienne carrière Saint Eutrope".

CONCERTATION SUR L'ANCIENNE CARRIÈRE SAINT EUTROPE

Ce projet situé à proximité du centre-ville, proposera des formes urbaines et architecturales innovantes et permettra de répondre aux besoins communaux et intercommunaux en matière d'équipements touristiques, de sport, de culture, de loisirs et de formation tout en créant une réelle dynamique de développement économique.

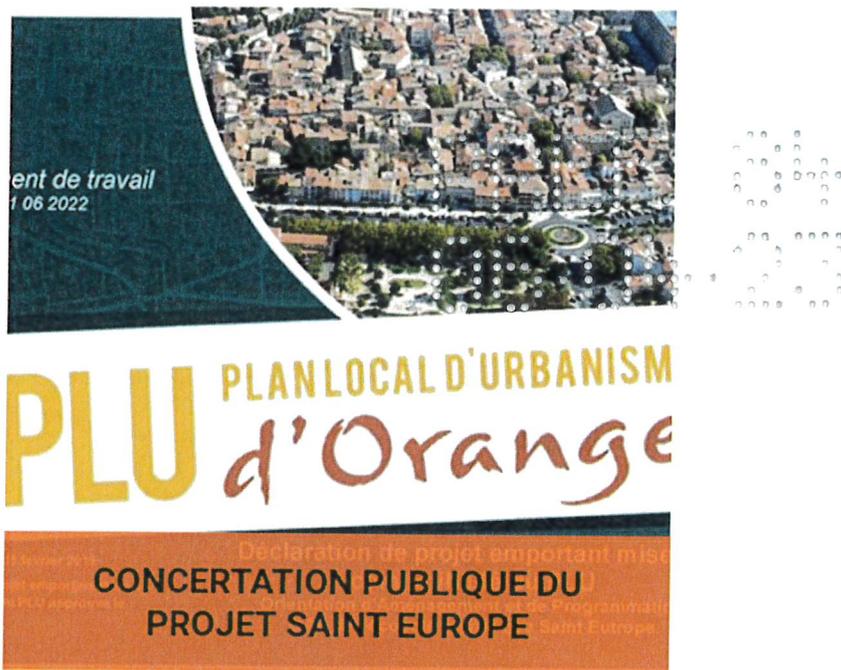
Une phase de concertation se déroulera **du 6 septembre au 8 octobre**.

Le dossier pourra être consulté à l'accueil de la mairie ou en version numérique en [cliquant ici](#). Les remarques ou observations pourront être communiquées à ads@ville-orange.fr.

A l'issue de la concertation, autour des premiers éléments du projet, la commune procédera à la rédaction d'une Orientation de programmation et d'aménagement (OAP) qui figera les souhaits de la ville en matière d'urbanisation pour ce secteur à fort enjeu.

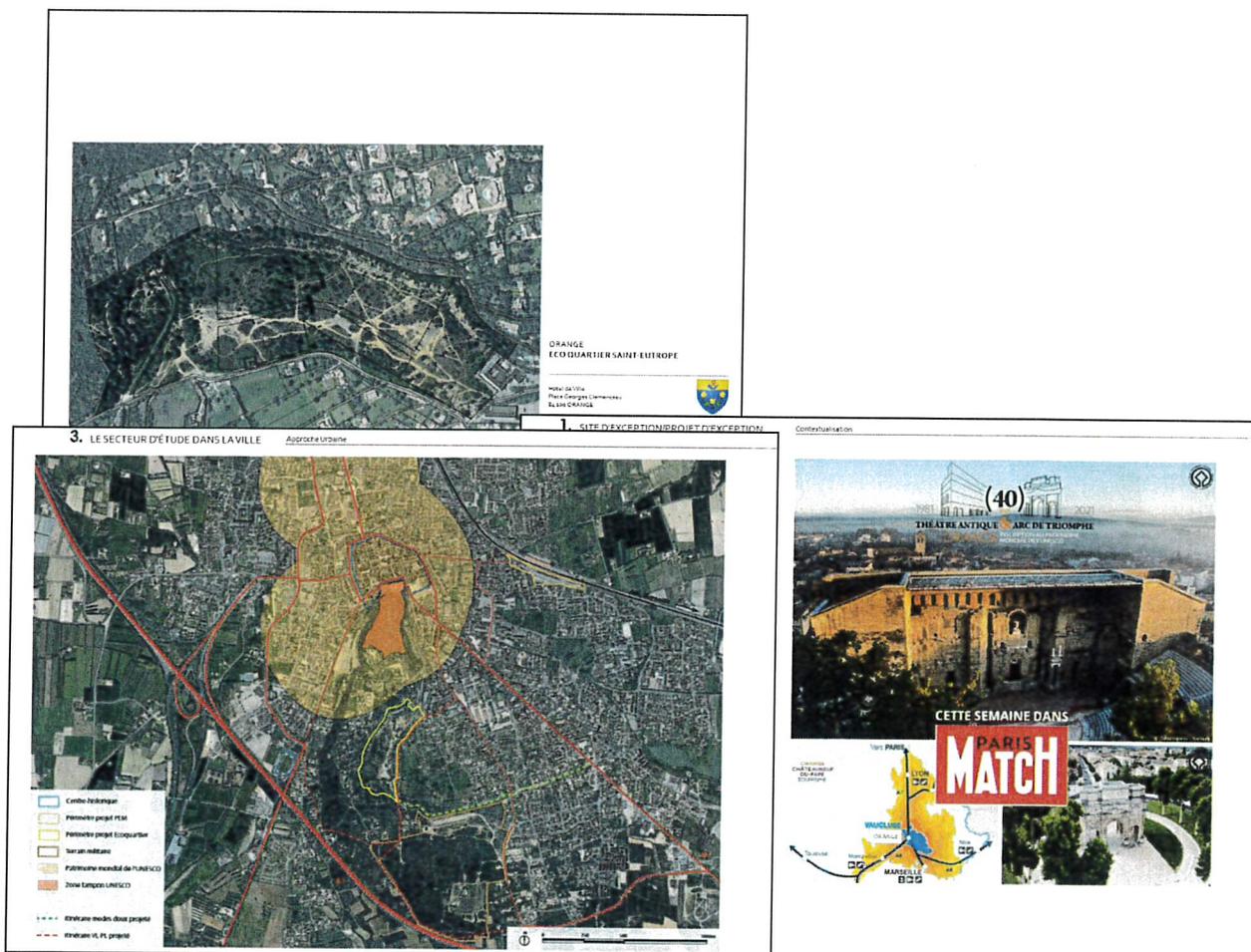
Documents joints

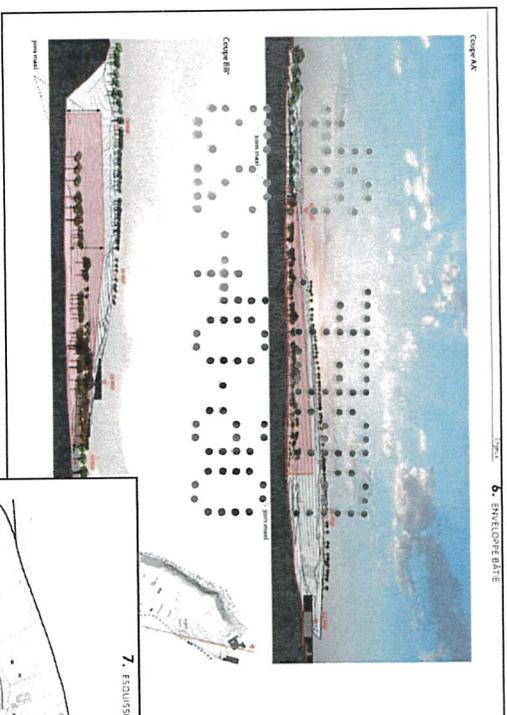
 [210831_-_ecoquartier_orange_-_pour_envoi.pdf](#)
3 septembre - PDF - 15.2 Mo



1.3.3 La mise à disposition d'une note de synthèse présentant le projet d'Eco quartier Saint-Eutrope

Une note a été publiée sur le site internet de la commune présentant le projet et ses enjeux.





1.3.4 Les éléments de mise en compatibilité du PLU

Suite à la prolongation de la concertation les éléments suivants ont été publiés sur le site internet en juin 2022 :

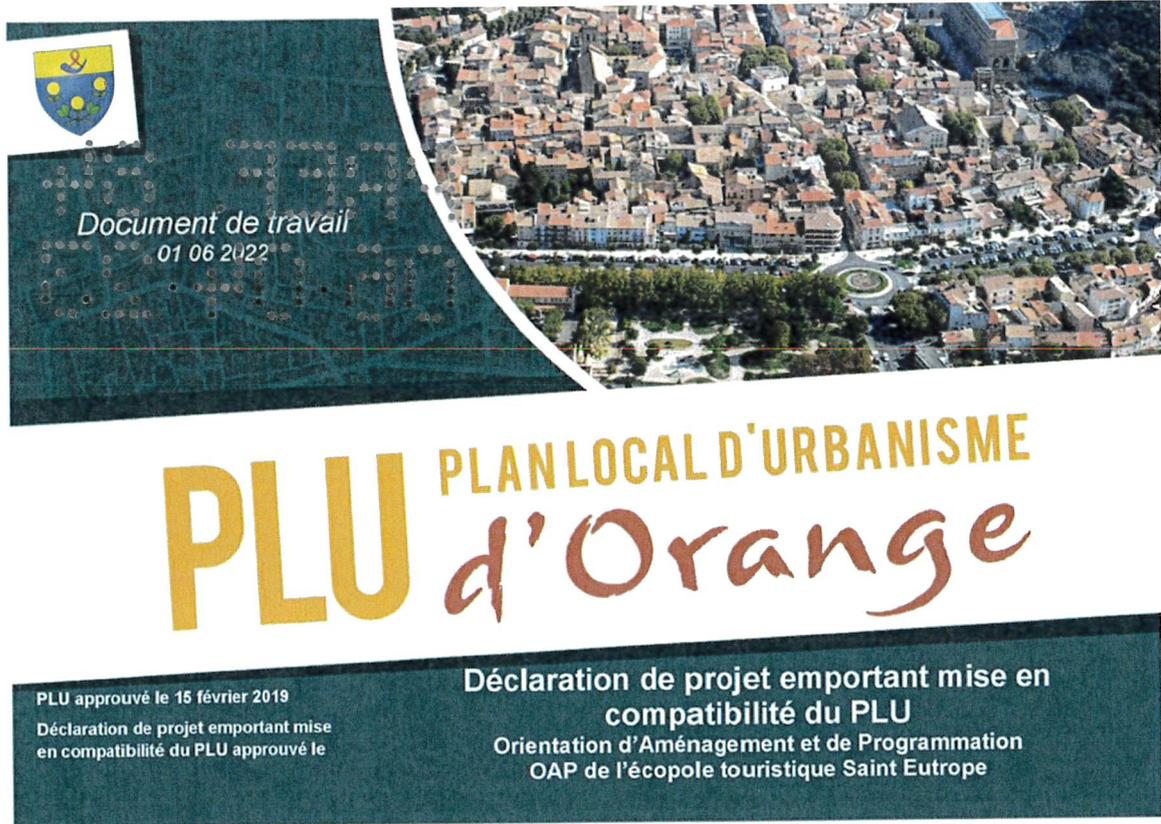
- Le projet de règlement de la zone ;
- L'OAP prévue



REVISION DU PLU PLAN LOCAL D'URBANISME d'Orange

4. Règlement

Révision du PLU prescrite le 30 avril 2015
PLU arrêté le 27 octobre 2017
PLU approuvé le 15 février 2019

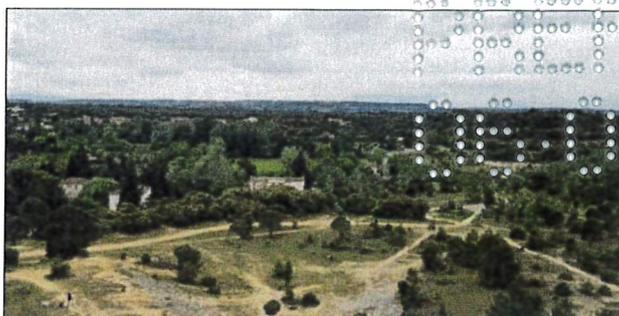


1.3.5 Un article paru dans le journal la presse

Un article de presse a été rédigé à l'initiative de la commune dans le journal La Provence en septembre pour le lancement de la concertation de la modification du PLU.

ORANGE

“Eco-quartier Saint-Eutrope” : la concertation est lancée



Jusqu’au 8 octobre, les Orangeois peuvent donner leurs avis sur le projet d’éco-quartier dans l’ancienne carrière de l’Étang. Photo Le Dauphiné Libéré

Dans le cadre du projet d’éco-quartier, au pied de la colline Saint-Eutrope, et au cœur de l’ancienne carrière de l’Étang, la Ville lance une concertation qui se déroulera jusqu’au 8 octobre. « Ce projet, situé à proximité du centre-ville, proposera des formes urbaines et architecturales innovantes et permettra de répondre aux besoins communaux et intercommunaux en matière d’équipements touristiques, de sport, de culture, de loisirs et de formation, tout en créant une réelle dynamique de développement économique », indique la Ville. Le dossier de concertation est consultable à l’accueil de la mairie. Il peut être également consulté via le site internet de la Ville. Les remarques ou observations pourront être communiquées à ads@ville-orange.fr. Mais déjà sur les réseaux sociaux, les commentaires affluent (nous y reviendrons). À l’issue de cette concertation, la commune procédera à la rédaction d’une Orientation de programmation et d’aménagement (OAP) qui figera les souhaits de la ville en matière d’urbanisation, pour ce secteur à fort enjeu.

1.3.6 Des articles de presse et internet démontrant l'intérêt médiatique du projet

De nombreux articles ont été publiés démontrant l'intérêt médiatique du projet. Plusieurs articles sont parus dans la Provence démontrant ainsi le fort intérêt du projet.

La Provence • **MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021**
ORANGE

Temps, soleil de mi-jour
Après un été très chaud, la météo s'est rafraîchie. Les températures sont descendues à 25°C. Le soleil est toujours présent, mais les nuages ont fait leur apparition. Les vents sont plus frais.

Deux étudiants Géorgiens
Deux étudiants géorgiens, Irakli et Nino, ont été accueillis à Orange. Ils ont rejoint l'école pour leur formation. Les deux jeunes gens ont été accueillis par les habitants d'Orange. Ils ont été très bien accueillis et ont commencé leur formation avec enthousiasme.

L'air de la ville
HANDBALL
Trop diminués

Les joueurs de l'équipe de handball de la ville d'Orange ont subi une déception lors de leur dernière rencontre. Ils ont été trop diminués par les blessures et ont perdu leur match. Les entraîneurs ont exprimé leur regret et ont promis de travailler plus dur pour retrouver leur niveau habituel.

Le Grès a souffert

Le grès de la région d'Orange a souffert de la sécheresse. Les récoltes ont été réduites et les agriculteurs ont subi de lourdes pertes. Les services agricoles ont été affectés et les habitants ont constaté une dégradation de l'état des sols.

Le projet très théorique de l'aménagement de la colline

Le projet d'aménagement de la colline d'Orange est considéré comme très théorique. Les plans sont complexes et ne tiennent pas compte des réalités du terrain. Les habitants expriment leur mécontentement et demandent plus de transparence et de consultation.

La Provence • **MERCREDI 6 OCTOBRE 2021**
ORANGE

Plus de cent joueurs

Plus de cent joueurs ont participé à la manifestation sportive organisée à Orange. Les participants ont apprécié l'ambiance et les animations proposées. Les organisateurs ont remercié tous les bénévoles pour leur engagement.

Urbanisme

Le projet d'urbanisme pour la colline d'Orange a été discuté lors d'une réunion publique. Les architectes ont présenté leurs idées et les habitants ont exprimé leurs avis. Les décisions seront prises prochainement.

L'air de la ville
LA PHOTO DU JOUR

La photo du jour montre un bâtiment historique d'Orange. L'architecture est remarquable et témoigne du patrimoine local. Les habitants sont fiers de leur ville et de ses monuments.

Urbanistes ont présenté leur vision pour aménager les anciennes carrières

Les urbanistes ont présenté leur vision pour aménager les anciennes carrières d'Orange. Ils proposent de transformer ces zones en espaces verts et de créer de nouvelles infrastructures. Le projet est controversé et suscite de nombreuses réactions.

La Provence • **DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021**
ORANGE

Des vélociprions à la Cigalière

Des vélociprions ont été observés à la Cigalière. Les scientifiques ont étudié ces insectes et ont constaté leur présence dans la région. Les habitants ont été surpris par cette découverte.

La Ville réhabilite un T2

La ville d'Orange a réhabilité un appartement T2. Le logement est maintenant prêt à être loué. Les services municipaux ont travaillé dur pour améliorer les conditions de vie des habitants.

L'air de la ville
LENGO NOSTRO
La cabreto d'ou Venitour

La cabreto d'ou Venitour est une tradition locale d'Orange. Les habitants se réunissent pour chanter et danser. C'est un moment de joie et de partage qui rassemble toute la communauté.

La Vie Sportive

La vie sportive est en pleine effervescence à Orange. Les clubs de football, de basketball et de tennis organisent de nombreuses rencontres. Les habitants encouragent leurs sportifs et suivent les matchs avec intérêt.

"Ne touchez pas à la carrière de l'Etang, c'est un trésor !"

Les habitants d'Orange ont lancé une campagne pour protéger la carrière de l'Etang. Ils considèrent ce site comme un trésor et demandent qu'il soit préservé. Les autorités ont promis de prendre en compte leurs préoccupations.

Le site l'Echo du mardi a publié sur son site internet le 2 novembre 2021, un article sur le projet de valorisation de la carrière.

De même, le site Travaux Publics et Bâtiments du Midi a publié le 30 septembre 2021, un article sur le projet de valorisation de la carrière.

LES MOYENS D'EXPRESSIONS

1.3.7 Le registre d'avis et de conseils consultable par le public

Un registre d'avis a été mis à disposition du public du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021, au sein de la mairie d'Orange.

14 remarques ont ainsi été rédigées dans cette période.

Sur la période Juin 2022 – Février 2023, 2 remarques ont été rédigées.



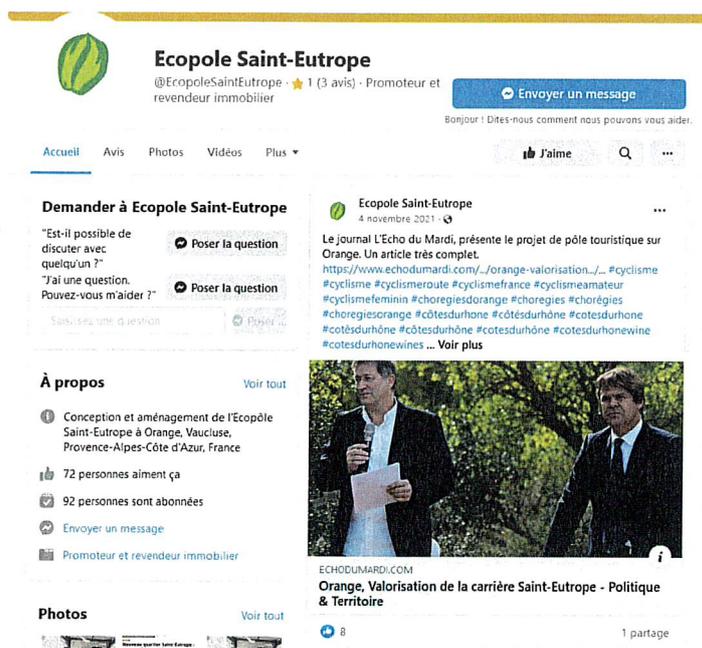
1.3.8 Une adresse mail à la disposition du public

Une adresse mail a été également mise à disposition du public du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021 afin de recueillir les observations formulées par la population. Ainsi, 75 avis ont pu être récoltés via cette adresse.

Lors du prolongement de la concertation, 10 mails ont été reçus.

1.3.9 Une page Facebook dédiée au projet

Une page Facebook a également été créée permettant ainsi au public d'accéder à plus d'informations sur le projet.



Elle compte 92 abonnées et recense 8 interviews de professionnels ou particuliers qui présentent le projet. Ces dernières ont été visionnées plus de 60 000 fois et ont fait l'objet de nombreux commentaires (un peu moins de 200 commentaires pour l'ensemble des vidéos).

2 Synthèse des avis et débats

Les habitants et professionnels du territoire ont pu faire part de leurs observations et de leurs attentes aux élus et responsables du projet.

Les principales remarques et attentes émises sont listées ci-dessous. Les réponses apportées par la commune - soit directement lors des rencontres, soit dans le projet final- sont précisées à la suite.

Une distinction phase 1 et phase 2 a été effectuée pour cibler la phase de concertation à laquelle l'avis a été émis.

DOCUMENTS	<p>Avis favorables/de soutien au projet sans remarques particulières ni réponses attendues : 23 avis reçus</p> <p>1 avis favorable a été reçu suite à la seconde phase de concertation.</p> <p>Concernant le manque d'informations apporté par le dossier de concertation et la mauvaise qualité de celui-ci : 4 avis reçus</p> <p>Concernant l'absence d'OAP au niveau de l'ancienne carrière de l'Etang : 1 avis. L'OAP a été mise à la concertation lors de la phase 2. 3 avis qui évoquent qu'aucune information supplémentaire n'est donnée par cette OAP, ou une OAP trop succincte et pas de solutions concrètes étudiées.</p> <p>1 avis en phase 2 a été transmis mais n'est pas en rapport avec le projet</p>	<p>Une étude d'impact plus approfondie sera réalisée postérieurement à la DP au stade du projet et sera soumise à l'avis du public.</p>
INNOVATION ET ATTRACTIVITE	<p>Concernant l'innovation qu'apporte le projet dans la mouvance des SMART CITY avec des formes urbaines et architecturales innovantes : 7 avis reçus en phase 1.</p> <p>Concernant l'attractivité régionale qui peut profiter aussi aux communes et intercommunalités voisines : 1 avis reçus en phase 1.</p>	<p>Pas de réponse particulière</p>
EMPLOI ET TOURISME	<p>Concernant la création de richesses et d'emplois non délocalisables permise par le projet : 6 avis reçus en phase 1 et 1 avis reçu en phase 2.</p> <p>Concernant la polarité touristique et de loisirs majeurs qu'apporte le projet : 7 avis reçus en phase 1 et 1 avis reçu en phase 2.</p> <p>Concernant la concurrence eu centre-ville : 1 avis en phase 2</p>	<p>La programmation prévue n'est pas de nature à concurrencer le centre-ville, en effet, les commerces et activités sont complémentaires et essentiellement liés à l'accueil touristique.</p>

<p style="text-align: center;">TRAFIC</p>	<p>Concernant la dimension du stationnement trop importante et le fort trafic routier que le projet va engendrer dû à son accès complexe : 11 avis reçus en phase 1 et 3 avis reçu en phase 2.</p> <p>Concernant l'impact sonore que va induire le projet dû au nouveau trafic et la nature des futures infrastructures (logements, résidences touristiques, etc.) : 6 avis reçus en phase 1 et 4 avis reçus en phase 2.</p> <p>Concernant l'augmentation de la pollution atmosphérique induite par le futur trafic routier et la nouvelle population : 2 avis reçus en phase 1 et 2 avis reçus en phase 2.</p> <p>Concernant la perte de puits de carbone : 1 avis reçu en phase 2.</p>	<p>Une étude de trafic liée à la programmation du site sera menée par un bureau d'étude expert. Cette étude fera état de la situation initiale à l'échelle du site ainsi que l'état projeté au regard du projet prévu. Cette étude comparative permettra ainsi d'orienter les dimensionnements des axes de circulation ainsi que des espaces de stationnements et des accès. Ceci permettra ainsi de proposer des solutions viables vis-à-vis de la fluidité du trafic dans et aux alentours du projet.</p> <p>Il est tout de même à préciser que l'objectif et d'accueillir du cyclotourisme et de permettre le développement de solutions alternatives de transports pour ne pas engendrer d'impact sur les riverains.</p>
<p style="text-align: center;">INFRASTRUCTURES</p>	<p>Concernant le développement d'infrastructures non adaptées (résidence sénior, logements) aux besoins de la population et l'absence d'étude de marché réalisée : 11 avis reçus en phase 1.</p> <p>Concernant le surdimensionnement du projet (d'un point de vue surfacique et économique) : 7 avis reçus en phase 1 et 1 avis reçu en phase 2.</p> <p>Concernant le mauvais choix d'implantation du projet et la nécessité de plus développer le renouvellement urbain : 19 avis reçus en phase 1 et 4 avis reçus en phase 2</p> <p>Concernant l'incohérence du projet et des règles d'urbanisme : 1 avis reçus en phase 1</p> <p>Concernant l'accroissement des dépenses publiques pour le raccordement aux réseaux : 2 avis reçus en phase 2</p>	<p>Contrairement aux éléments émis dans différents avis, le projet ne prévoit pas de logements sur le site. Ce site est essentiellement destiné au loisir et au tourisme.</p> <p>Une étude des besoins en matière touristique a été réalisée et sera annexée au dossier de déclaration de projet. Ce dossier révèle un manque d'équipement pour l'accueil touristique malgré un important potentiel. Le choix de l'implantation s'est fait au regard des contraintes des autres sites (inondation) et aussi pour permettre un lien avec le centre-ville.</p> <p>La Procédure de Déclaration de Projet permet de mettre en cohérence les règles d'urbanisme avec le projet prévu.</p>

BIODIVERSITE

Concernant le développement durable qu'apporte le projet en matière de transition énergétique et environnementale : 8 avis reçus en phase 1 et 1 avis reçu en phase 2

Concernant l'artificialisation d'une partie du site et la nécessité de préserver le poumon vert d'Orange, espace de promenade : 51 avis reçus en phase 1 et 4 avis reçus en phase 2

Concernant la menace qu'induit le projet sur les espèces protégées présentes et la biodiversité sur le site de projet : 15 avis reçus en phase 1 et 5 avis reçus en phase 2

Concernant l'absence d'étude d'impact sur l'environnement du projet : 5 avis reçus

Concernant l'incohérence du projet face au réchauffement climatique et aux crises environnementales: 6 avis reçus en phase 1 et 3 avis reçus en phase 2.

Concernant la nécessité de mise en place d'une protection particulière sur le site : 5 avis reçus en phase 1.

Concernant l'impact paysager du projet : 3 avis reçus en phase 1 et 4 avis reçus en phase 2.

Concernant la conservation des espaces verts apportés par le projet : 4 avis reçus en phase 1.

Concernant le manque d'informations sur les futures composantes naturelles du projet liés à son label d'écoquartier : 5 avis reçus en phase 1.

Les études préalables ont permis de définir les contours du projet et d'éviter les espaces sensibles pour la biodiversité et privilégier un reclassement en zone N sur la partie Sud. Le projet prévoit aussi l'évitement dans le cœur du projet avec un espace naturel mis en valeur.

Comme évoqué précédemment, une étude d'impact est prévue dans le cadre de ce projet. Elle contiendra notamment un volet spécifique à la biodiversité pilotée par un bureau d'études expert en faune et en flore. Ces derniers réaliseront des inventaires sur les quatre saisons, un rapport détaillé permettra de dresser un bilan de l'état initial de la biodiversité et parallèlement des enjeux relatifs à chaque taxon.

Une fois le projet précisé, celui-ci sera confronté à ces enjeux. Les impacts sur la biodiversité seront déterminés, des mesures d'évitement, de réduction et si nécessaire de compensation seront proposés et mises en place à l'échelle du projet et des parcelles environnantes si cela s'avère indispensable.

Ainsi l'ensemble des moyens seront mis en œuvre afin de préserver la biodiversité identitaire du site. La période de chantier sera encadrée par un écologue expert qui sera notamment en charge de réaliser des visites inopinées sur site afin de contrôler le respect des mesures précédemment énoncées. A noter que les équipes intervenantes sur le chantier seront préalablement sensibilisées sur le volet biodiversité grâce à l'intervention de ce bureau d'études experts.

L'ensemble des efforts seront poursuivis après projets grâce à un suivi écologique rigoureux qui permettra de suivre l'évolution des effectifs des espèces identitaire du site et le cas échéant de proposer de nouvelles mesures si cela s'avèrerait nécessaire en complément de celles évoquées précédemment.

RISQUES NATURELS	<p>Concernant la bonne analyse des contraintes (risques et trafic) du site : 5 avis reçus</p> <p>Concernant les risques d'éboulement : 4 avis reçus en phase 1 et 1 avis reçu en phase 2</p> <p>Concernant le manque de prise en compte du risque inondation par ruissellement lors de forte pluie et l'incidence du projet sur ce risque et plus largement les considérations hydrauliques: 22 avis reçus en phase 1 et 7 avis reçus en phase 2</p> <p>Concernant le manque de prise en compte du risque incendie : 1 avis reçus</p> <p>Concernant la réhabilitation du canal de Pierrelatte très coûteuse : 1 avis reçus</p> <p>Proposition d'aide à la prise en compte du risque hydraulique par l'Association Syndicale Autorisée de la Meyne</p>	<p>Le site n'est aujourd'hui pas inondable. L'aménagement du secteur vise aussi à permettre une meilleure gestion de l'eau pluviale à une échelle élargie.</p> <p>L'étude d'impact environnemental sera appuyée par un volet spécifique à la thématique de l'hydraulique: il est prévu un dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau. Un bureau d'études expert en hydraulique sera en charge de consulter l'ensemble des documents relatifs au risque inondation, ruissellement, etc. à l'échelle du projet et de son environnement proche. De plus, l'ASA de la Meyne propose son expertise afin de définir les solutions les plus adéquates.</p> <p>L'ensemble de ces données permettront au travers de calculs et d'analyse d'experts d'orienter le projet vers une variante de moindre impact environnemental. Ainsi les ouvrages dédiés à la gestion des eaux pluviales seront optimisés de façon à garantir la sécurité des personnes amenées à fréquenter le site mais aussi des structures et des milieux naturels environnants.</p>
-------------------------	--	--

3 Bilan de la concertation

Conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme, les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer les habitants et les acteurs du territoire aux temps forts du projet et ont garanti la transparence de la démarche d'élaboration du projet.

Le registre mis à disposition ainsi que l'implication des acteurs locaux, des professionnels, habitants et des élus à travers la participation à la réunion publique, ont permis de recueillir les observations et remarques de la population et des acteurs économiques, qui ont été prises en compte dans les réflexions.

La concertation du projet a répondu à l'ensemble des modalités définies dans la délibération de prescription du Conseil municipal du 7 juin 2021 et dans la délibération n°188 du 29/03/2022.

La Déclaration de Projet est soumise à enquête publique.

À terme, le projet de Permis (aménager ou construire) et son étude d'impact feront l'objet d'une enquête publique.